

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 7
<i>représentés</i>	: 0
<i>votants</i>	: 6
<i>Pour</i>	: 6
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le sept octobre deux mil vingt cinq à 20h00, suivant convocation en date du trente septembre deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr VERHELST Eduard, Mr CHARIAL Nicolas.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mr BREUX Sylvain, Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge.

Délibération 2025/045 du 7 octobre 2025

Cession d'un bail à ferme dans le cadre familial – accord de principe

Madame le Maire a reçu le courrier de le 12/09/25 l'informant de sa décision de céder à son fils le bail rural conclu le 25 février 2010 concernant les parcelles suivantes, en raison de son départ à la retraite le 31 décembre 2025 :

- | | |
|---|-----------------|
| - Section C parcelle 0209 sise *Combe-Boyer* en partie | 3 ha 00 a 00 ca |
| - Section C parcelle 0262 en partie et 0268 en partie sises *Puy des Ampiaux* | 2 ha 00 a 00 ca |
| Le tout pour une superficie totale de | 5 ha 00 a 00 ca |

Il convient, à la suite de la décision prise par le Conseil Municipal, de répondre à de la décision par courrier.

A l'unanimité, le conseil municipal décide

:

- De donner son accord sur la cession du bail à ferme dans le cadre familial.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de cession de bail à ferme dans le cadre familial.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

En Mairie le 7 octobre 2025
Le Maire

